

☐ 1 ^{ère} demande	☐ Renouvellement
---	---

Subvention sollicitée

☐ FONCTIONNEMENT	 €
☐ EVENEMENT / ACTION SPECIFIQUE	 €

DEMANDE de SUBVENTION 2026/2027 pour les associations sportives

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Numéro SIRET :

Nom de l'association :
.....

Président :

Sigle usuel :

☐ Association déclarée loi 1901

☐ Section ou délégation locale

Adresse du siège social (figurant dans les statuts) :

Code postal Ville :

Adresse usuelle (là où sera envoyée la correspondance)

Code postal Ville

Téléphone : E-mail :

Section ou discipline :

Fédération d'affiliation (en toutes lettres) :
.....

N° d'affiliation :

Votre association dispose-t-elle de l'agrément « Jeunesse et Sport » délivré par le Ministère de la Ville,
de la Jeunesse et des Sports : OUI ☐ NON ☐

Si oui,

N° d'agrément :	Date d'agrément :
-----------------	-------------------

SITUATION JURIDIQUE

La situation juridique doit correspondre à celle de l'organisme qui sollicite la subvention. Si celle-ci est une délégation départementale ou locale, elle doit avoir la personnalité morale. Dans le cas contraire, la demande doit être présentée par l'association « mère », à moins que cette dernière produise une procuration à la délégation.

Objet de l'association

Création (à ne renseigner que lors de la première demande)

Association déclarée à la Préfecture de le

Sous le numéro Date de publication au Journal Officiel

Reconnue d'utilité publique ☐ oui ☒ non

Agrément ☐ oui ☒ non

Autorité ayant accordé l'agrément

Affiliation à une fédération ☐ oui ☒ non

Si oui, laquelle ?

Modification statutaire

(joindre une copie des statuts modifiés et du récépissé de la déclaration en Préfecture)

Date de la dernière modification Déclarée en Préfecture le

Objet

COMPOSITION DE L'ORGANE DIRECTEUR

FONCTION AU SEIN DE L'ORGANE DIRECTEUR	NOM - PRENOM	Adresse – Téléphone – Email
Président		
Vice-Président		
Secrétaire		
Secrétaire adjoint		
Trésorier		
Trésorier adjoint		

Date de la dernière élection Déclarée en Préfecture le

ADHERENTS (saison 2025/2026)

Chaque adhérent n'est comptabilisé qu'une fois (dirigeant ou licencié sportif), les licenciés sportifs affiliés à plusieurs Fédérations (affinitaires, délégataires...) ne sont comptabilisés qu'une fois, Les licenciés scolaires (usep, unss), découvertes ou à la journée ne sont pas comptabilisés. Merci de vous baser sur les données de la saison 2022/2023.

Dirigeants	Hommes	Femmes	Total
Uniquement dirigeants			
Dirigeants et licenciés sportifs			
Total			

Sous-total des dirigeants (1)

Licenciés Sportifs	Hommes		Femmes		Total
	Licence compétition	Licence loisirs	Licence compétition	Licence loisirs	
- de 18 ans					
De 18 à 40 ans					
+ de 40 ans					
Sous-Total					
Total					

Sous-total licenciés (2)

Total des adhérents du club saison sportive 2025/2026, soit (1) + (2)	
--	--

Par ailleurs, sur l'ensemble de vos adhérents, veuillez indiquer le nombre d'adhérents affiliés aux fédérations sportives suivantes :

	Nombre d'adhérents
Fédération Française Handisport	
Fédération Française de Sport Adapté	

Enfin, veuillez indiquer ci-après le nombre d'adhérents du club, domiciliés sur :

	Nombre d'adhérents
Bayeux	
Bayeux Intercom (à l'exception de Bayeux)	
Autres communes	
Total	

Commentaires / informations /objectifs en lien avec les adhérents du club :

ENCADREMENT – saison sportive 2026/2027

Veillez indiquer, par type de qualifications, le nombre d'Educateurs ou d'Entraîneurs du club :

	Educateurs / Entraîneurs
Brevet d'Etat, Brevet Professionnel, certificat de qualification professionnelle	
Diplôme fédéral (initiateur, arbitre, brevet fédéral...)	
Autre encadrant sportif	
Total Educateurs / Entraîneurs du club	

Remarque : La collectivité se réserve le droit de solliciter la liste des Educateurs et Entraîneurs du club de la saison en cours, ainsi que l'attestation du diplôme le plus élevé pour chacun d'eux (joindre obligatoirement une attestation justifiant la qualification).

Veillez indiquer, le nombre de salariés du club :

		Salarié assurant l'encadrement sportif	Salarié assurant des tâches administratives
CDI	Emploi aidé		
	Emploi sans aide		
CDD	Emploi aidé		
	Emploi sans aide		
Total en équivalent temps plein (1 ETP = 1607h de travail)			

Commentaires / informations /objectifs en lien avec l'encadrement du club :

NIVEAU DE PRATIQUE – saison sportive 2026/2027

Le niveau de pratique du club est déterminé par l'échelon fédéral dans lequel évolue l'équipe la plus performante du club. Indiquez obligatoirement la catégorie de l'équipe (senior, junior, cadet...) Les classements de niveau national ou international ne sont pris en compte que dans les fédérations Unisport Olympiques ou Non Olympiques ou la fédération Handisport. Le niveau de pratique au sein des Fédérations multisports (affinitaires, scolaires, divers...) n'est pas pris en compte au-delà du niveau régional.

Remarque :

Le niveau de pratique des clubs ne correspond pas forcément aux résultats obtenus par leurs équipes ou leurs athlètes. Ces résultats sont pris en compte dans les rubriques 4 et 5. Définition des différents niveaux :

- **Le niveau International** : Les clubs classés au niveau international doivent participer à des compétitions interclubs européennes (championnat européen), organisées par une Fédération Internationale Unisport Olympique ou non Olympique ou Handisport, et conduisant vers un titre de champion d'Europe.

- **Le niveau national « élite »** : Les clubs classés au niveau National « élite » doivent participer à des compétitions interclubs nationales au plus haut niveau de l'échelon fédéral (élite, 1ère division) d'une fédération Unisport Olympique ou Non Olympique ou Handisport. La compétition doit conduire vers un titre de champion de France dans la division ou la catégorie la plus élevée de l'échelon fédéral.

- **Le niveau national « amateur »** : Les clubs classés au niveau National « amateur » doivent participer à des compétitions interclubs de niveau national au sein d'une fédération Unisport Olympique ou Non Olympique ou handisport. La compétition doit conduire vers un titre de champion de France dans une division ou une catégorie inférieure (division 2, nationale 3, CFA...)

- **Le niveau régional** : Les clubs classés au niveau Régional doivent participer aux compétitions interclubs se déroulant en Normandie, organisées par une fédération unisport ou multisports, et conduisant vers un titre régional référencé par la fédération de tutelle.

- **Le niveau local ou départemental** : Les clubs classés au niveau Départemental doivent participer aux compétitions interclubs se déroulant dans le 64 ou le 40, organisées par une fédération unisport ou multisports, et conduisant vers un titre départemental référencé par la fédération de tutelle.

Au regard des définitions données, merci de renseigner le tableau ci-dessous :

	Sport collectif						
	Nombre d'équipe(s)	Dont Benjamins	Dont Minimes	Dont Cadets	Dont Juniors	Dont Séniors	Dont Masters
Niveau départemental							
Niveau Régional							
Niveau national « amateur »							
Niveau national « élite »							
Niveau international							

	Sport individuel						
	Nombre de compétiteurs	Dont Benjamins	Dont Minimes	Dont Cadets	Dont Juniors	Dont Séniors	Dont Masters
Niveau départemental							
Niveau Régional							
Niveau national « amateur »							
Niveau national « élite »							
Niveau international							

Commentaires / informations /objectifs en lien avec le niveau de pratique au sein du club :

ATHLETES DE HAUT NIVEAU – Athlètes inscrits sur les listes officielles à la date de constitution du dossier

Veuillez indiquer les noms et prénoms des athlètes de haut niveau présents dans le club. Ces athlètes doivent être obligatoirement inscrits sur la liste officielle (J&S) des athlètes de haut niveau en « Elite », « Senior » ou « jeune ». Les athlètes « partenaires d'entraînement » ne sont pas retenus.

NOM et Prénom	Discipline	Fédération	Catégorie « Elite »	Catégorie « Sénior »	Catégorie « Junior »

Commentaires / informations /objectifs en lien avec les athlètes de haut niveau:

TITRE(S) OBTENU(S) SUR LA SAISON 2025/2026

Veillez indiquer les différents titres obtenus par votre club, vos équipes ou vos athlètes (précisez la catégorie : senior, cadet... et le nom de la fédération qui délivre le titre) :

Titre(s) obtenu(s) (intitulé exact donné par la Fédération)	catégorie

Commentaires / informations /objectifs en lien avec les titres obtenus la saison dernière :

PARTICIPATION ET SOUTIEN A LA DYNAMIQUE LOCALE – saison 2025 / 2026

Si vous avez organisé des animations sportives ouvertes aux non-licenciés merci de les mentionner dans le tableau ci-dessous :

Description	Date	Durée	Type de public accueilli

Si votre club/ses adhérents a participé à des événements organisés par la ville de Bayeux ou une autre structure locale

Nom de l'événement	Date	Description de la participation

Si votre club/ses adhérents a soutenu des événements/organisation locaux (hors ceux de votre club) merci de les mentionner dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'événement	Date	Description du soutien apporté

Commentaires / informations /objectifs en lien avec la participation à la dynamique locale :

DEVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs clubs sont mobilisés autour des enjeux du développement durable et agissent au quotidien sur ces questions (adaptation des modes de consommation, traitement des déchets, économies d'énergie...). La ville de Bayeux entend accompagner ces initiatives et inciter à une mobilisation plus large du mouvement sportif. Aussi, pour la saison sportive en cours, il est demandé à l'ensemble des clubs sportifs, dans une logique progressive, de se mobiliser sur les 5 engagements simples suivants :

Engagement n°1 : Supprimer les gobelets et bouteilles d'eau jetables lors de manifestations organisées par le club

☐ oui ☐ non

Engagement n°2 : Intégrer dans la communication du club, une sensibilisation aux comportements éco-responsables envers ses adhérents ou un public plus large : ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez vos actions, ou joindre vos communications (informations, dépliants, etc. ...) :

Engagement n°3 : Utilisation de produits bio ou issus des filières locales lors des différentes manifestations organisées par le club : ☐ oui ☐ non

Engagement n°4 : Identifier un référent développement durable au sein de l'équipe dirigeante du club : ☐ oui ☐ non

Veuillez préciser les nom et prénom de votre référent club :

Engagement n°5 : Intégrer dans votre rapport d'activité annuel et lors de sa présentation en assemblée générale, un paragraphe concernant le « bilan en termes de développement durable » : ☐ oui ☐ non

Autres actions conduites par le club, dans le champ du développement durable :

ADHESIONS

Merci de lister les différents types d'adhésions de votre club et leur tarif pour la saison 2026/2027 :

Description	Public	Tarif adhésion (licence incluse)	Coût licence fédérale

AIDES ACCORDÉES A L'ASSOCIATION AU TITRE DE LA SAISON 2026/2027

L'association a-t-elle sollicité ou bénéficié de concours en nature émanant d'autres collectivités ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez la nature de ces concours (Merci d'indiquer les intentions de demande de soutien financier à venir) :

	Description	Demandée	En attente de réponse	Refusée
Subvention	Nom de la collectivité	Montant	Cocher la case correspondante	
Locaux				
Soutien logistique (Préciser le détail et à quelle occasion)				

DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS DIVERS

	MONTANT		
	Solde des comptes bancaires en fin d'exercice comptable	Solde des comptes bancaires à la date du dépôt de la demande de subvention	Solde estimé des comptes bancaires au 31/12/2025
Disponibilités *			
Placements *			

** Fournir les extraits de comptes correspondants*

Pièces à joindre à votre dossier, voir page 17

Contrat d'engagement républicain

Conformément à la loi du 24/08/2021 – article 12 – en vigueur depuis le 01/01/2022

L'Association :

Déclarée à le sous le numéro :

Dont le siège social est situé à :

Et représentée par son/sa président(e), Monsieur/Madame :

S'engage à respecter les 7 engagements du présent contrat républicain.

Engagements de l'Association

L'association s'engage à :

- Respecter les lois de la République (s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public / ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République).
- Respecter la liberté de conscience de ses membres et des tiers.
- Respecter la liberté des membres de l'association.
- Respecter l'égalité et la non-discrimination.
- Respecter la fraternité et la prévention de la violence.
- Respecter la dignité de la personne humaine.
- Respecter les symboles de la République (au sens de l'article 2 de la Constitution française).

L'association doit veiller à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles. L'association qui s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain qu'elle a souscrit, en informe ses membres par tout moyen.

Sanctions en cas de non-respect

Lorsque l'objet que poursuit l'Association sollicitant l'octroi d'une subvention, son activité ou les modalités selon lesquelles cette activité est conduite sont illicites ou incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité refuse la subvention demandée.

S'il est établi que l'Association bénéficiant d'une subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles l'Association ou la Fondation la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité procède au retrait de la subvention par une décision motivée, après que le bénéficiaire a été mis à même de présenter ses observations dans les conditions prévues à l'article L.122-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration. La collectivité enjoint au bénéficiaire de lui restituer, dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait, les sommes versées ou, en cas de subvention en nature, sa valeur monétaire. Si la Commune procède au retrait d'une subvention, elle communique sa décision au représentant de l'État dans le département du siège de l'Association et, le cas échéant, aux autres autorités et organismes concourant, à sa connaissance, au financement de cette Association ou de cette Fondation.

Fait à, le

Pour l'association, Le/la Président(e)

EVÉNEMENT

ET/OU

ACTION SPÉCIFIQUE

Vous ne devez remplir ce cadre que si la demande de subvention correspond à une action spécifique que vous souhaitez mettre en place. Si votre demande concerne le fonctionnement général de l'association vous n'avez pas besoin de le remplir.

Eléments à fournir obligatoirement :

Lieu.....

Public ciblé :

Nombre de bénévoles

Contenu et objectif de l'action : *(Si vous avez d'autres éléments sur des documents internes, joignez-les à ce dossier).*

[illegible]

Joindre le budget certifié du projet de l'année écoulée (dernière édition), ou validé par la dernière AG.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'EVENEMENT

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 - Achats		70 – Ventes de produits finis	
Achats d'étude et de prestations de services (<i>repas...</i>)		Prestation de service (<i>enseignement, entrées de spectacles, événements...</i>)	
Fournitures non stockables (<i>eau, électricité, gaz</i>)		Vente de marchandises	
Fourniture d'entretien et petit équipement (<i>entretien des locaux, cafetière...</i>)		Produits des manifestations (<i>buvette, loto, repas dansant...</i>)	
Fournitures administratives (<i>papeterie, bureautique...</i>)			
Achats de marchandises (<i>alimentation, matériel</i>)		74 - Subventions d'exploitation (publiques)	
Autres fournitures		Etat (détailler)	
		-	
61 - Services		-	
Locations (<i>salles, locaux, matériels...</i>)		Région	
Entretien et réparation (<i>entretiens matériels, contrats de maintenance</i>)		-	
Assurances (<i>RC,</i>)		Département	
Documentation (<i>abonnements...</i>)		-	
Divers (<i>frais de colloques, de séminaires...</i>)		Ville de Bayeux	
		-	
62 - Autres services		Organismes sociaux (détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires (<i>défraiements...</i>)		-	
Publicité et publication (<i>annonces, imprimés, ...</i>)		Fonds européens	
Déplacement, missions et réceptions		-	
Frais postaux et télécommunications		CNASEA (emplois aidés)	
Services bancaires		-	
63 - Impôts et taxes		Autres (précisez)	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes (<i>SACD, SACEM...</i>)		75 – Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	
64 - Charges de personnels		Autres	
Rémunération des personnels			
Charges sociales		76 – Produits financiers	
Autres charges de personnel		77 - Produits exceptionnels	
65 – Autres charges de gestion courantes		Sponsoring	
66 – Charges financières		Mécénat	
68 – Dotations aux amortissements		78 – Reprise sur amortissement et provision	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 – Emploi des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

L'attention de demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

 **PIÈCES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET/OU D'ÉVÈNEMENT**

En complément des éléments de ce dossier, vous devez joindre :

Pour une première demande :

- ♦ Un exemplaire des statuts (et du règlement intérieur s'il existe)
- ♦ Une copie du récépissé de déclaration de l'association en Préfecture
- ♦ Une copie de l'avis de l'insertion au Journal Officiel
- ♦ Le compte-rendu de la dernière assemblée générale approuvant les comptes annuels
- ♦ Le rapport annuel d'activités
- ♦ Un R.I.B. ou R.I.P.
- ♦ les extraits de comptes
- ♦ Le résultat du dernier exercice connu
- ♦ Le contrat d'engagement républicain

Pour un renouvellement :

- ♦ Un exemplaire des statuts seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt de la demande précédente
- ♦ Le compte rendu de la dernière assemblée générale approuvant les comptes annuels
- ♦ Le rapport annuel d'activités
- ♦ Un R.I.B. ou R.I.P.
- ♦ les extraits de comptes
- ♦ Le résultat du dernier exercice connu
- ♦ Le contrat d'engagement républicain

👉 RETRAIT DES DOSSIERS

Les dossiers peuvent être téléchargé à partir du 02 octobre 2026 sur le site www.bayeux.fr

👉 DÉPOT DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être retournés complets avant le 30 Octobre 2026 à Monsieur le Maire de Bayeux :

Soit par voie postale :

**MAIRIE DE BAYEUX
Service des sports
B.P. 21215
14402 BAYEUX Cedex**

Soit sur place :

Pour les associations sportives :

3-DIX-HUIT - Service des Sports - place aux Pommes

Nous soussignés, Président et Trésorier de l'association, certifions sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et sur les pièces jointes et nous engageons à utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée par la Ville de Bayeux conformément à sa destination prévisionnelle, et à mettre à disposition, sur demande de la Ville de Bayeux, toutes pièces justificatives d'utilisation de cette aide.

Fait à

Le

Signature obligatoire du Président

Signature obligatoire du Trésorier